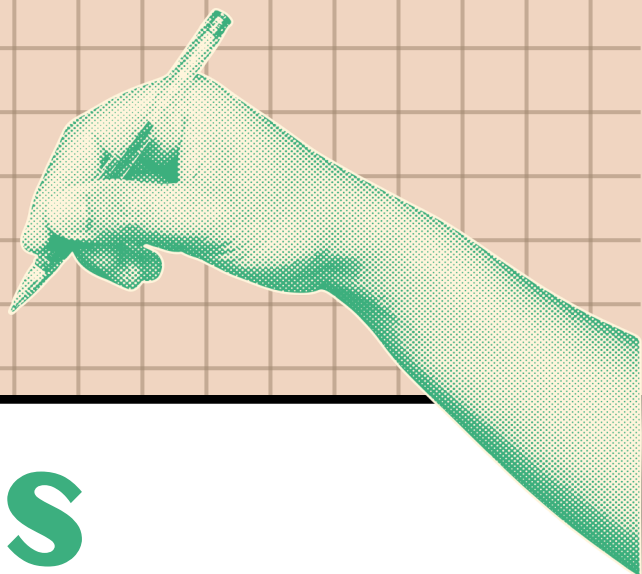
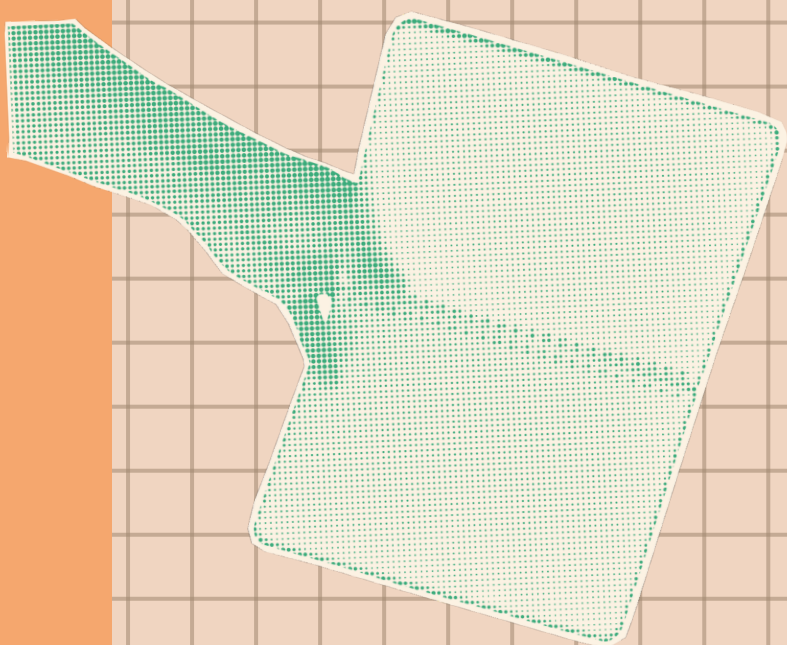
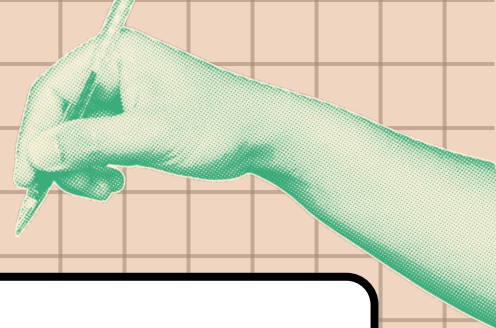




FORMATIONS **DU RBDH**

CYCLE D'AUTOMNE 2026





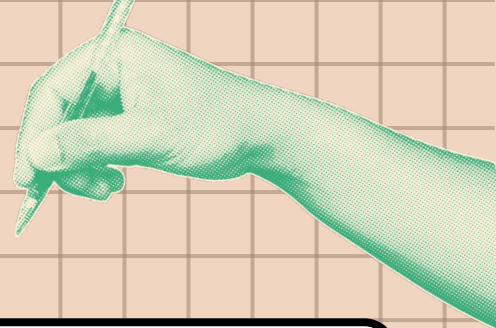
Chères associations membres,
Cher public,

L'asbl RBDH, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, vous invite à participer à son prochain **cycle de formations d'automne 2026**. En collaboration avec des intervenant·es spécialisé·es dans le logement à Bruxelles issu·es aussi bien de l'associatif que de la recherche, ces moments ont été pensés comme des espaces d'analyses, de passation de savoirs et de bonnes pratiques, utiles à nous outiller collectivement et individuellement pour lutter pour le droit au logement.

Vous retrouverez dans ce programme :

- **Des formations de base**, pour acquérir ou rafraîchir vos connaissances de base dans le secteur du logement
- **Des formations d'actualité**, pour vous tenir informé·e des nouveautés touchant le secteur
- **Des formations focus**, pour analyser plus en profondeur un aspect du secteur en particulier

Que vous soyez en quête de nouvelles compétences ou désireux·se de consolider vos savoirs, ces formations ont été pensées pour vous. Afin d'assurer la participation active de chaque participant·e, nous limiterons le nombre de personnes par date, il est donc nécessaire de s'inscrire préalablement.



LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE LOGEMENT

12 novembre 2026 - 9h à 13h

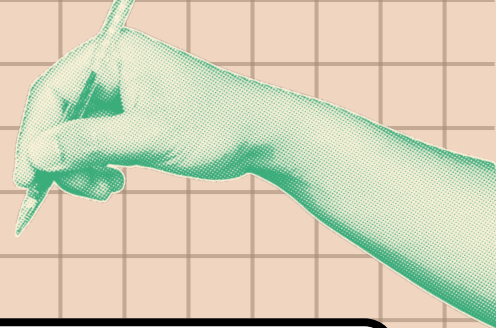
Où ? « De Kriekelaar » - rue Gallait 86 – 1030 Schaerbeek

Intervenantes : **Farah El Boutzakhti**, cellule lutte contre les discriminations de la DALLI (Direction Allocations Loyer & Logements inoccupés) et **Anaïs Lefrère**, Service policy, référente Bruxelles et logement, Unia

Max : 35 participant·es

Dans un contexte marqué par la pénurie de logements et la hausse des loyers, les discriminations dans l'accès au logement demeurent très fréquentes à Bruxelles. Les bailleurs privés discriminent, de même que les agences immobilières. Bien que prouver et sanctionner une discrimination reste difficile, il existe des lieux à Bruxelles pour dénoncer ces injustices et les faire cesser. Unia est un service public indépendant qui lutte contre toute forme de discrimination, par la voie judiciaire si nécessaire. La Dirl est le service de la Région qui a vu ses missions évoluer ces dernières années vers le repérage des discriminations (notamment par le testing) et leur sanction (amendes administratives).

[Inscriptions](#)



INTRODUCTION À LA CRISE DU LOGEMENT

26 novembre 2026 - 9h à 13h

Où ? « De Kriekelaar » - rue Gallait 86 – 1030 Schaerbeek

Intervenante : **Alexia Falisse**, chargée de mobilisation - RBDH

Max : 35 participant·es

Public : Cette formation s'adresse aux personnes en quête d'un rafraichissement ou aux personnes nouvellement arrivées dans le secteur du logement.

La crise du logement est une problématique complexe impliquant de nombreux acteurs publics, privés, associatifs, communautaires et citoyens. Elle revêt de multiples facettes et face à l'urgence, il est souvent difficile de s'extraire d'une approche individuelle ; pourtant il s'agit d'enjeux et de choix qui se jouent à l'échelle sociétale. Ce moment invite de manière interactive les travailleurs et travailleuses du social à prendre du recul par rapport à leur travail quotidien et à mieux prendre conscience de la dimension politique et systémique de la crise du logement. Ce sera l'occasion de développer ensemble une analyse critique de la situation et de lier les enjeux politiques au travail de terrain afin de développer leur pouvoir d'action face à la crise du logement.

[Inscriptions](#)



DROITS ET OBLIGATIONS DES LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES (FOCUS ÉNERGIE)

1^{er} décembre 2026 - 9h à 12h30

Où ? « De Kriekelaar » - rue Gallait 86 – 1030 Schaerbeek

Intervenant.es : **Ihsan Bilir et Natacha Delers**, conseiller·ères en énergie - Centre d'Appui SocialEnergie

Max : 35 participant.es

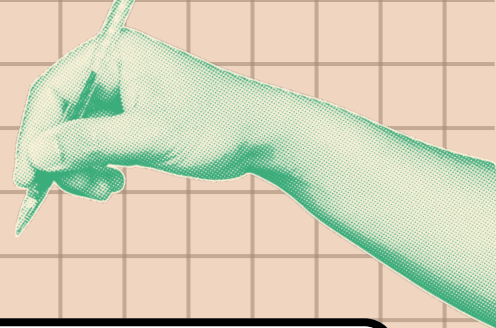
Public cible : tous·tes les professionnel·les du social qui sont régulièrement confronté·es à des questions en matière de logement et d'énergie

Qui fait quoi dans un logement ? Qui doit payer pour telle réparation ? Que prévoit le contrat de bail ? A qui incombe la charge de cet entretien ?

Si vous êtes régulièrement confronté·e à ce genre de question sans être sûr·e de la réponse à apporter, cette formation vous conviendra parfaitement.

Elle abordera tout ce qui se rapporte aux obligations de chacun, qu'il s'agisse des locataires ou des bailleurs, mais aussi à leurs droits.

[Inscriptions](#)



COMPRENDRE LES VIOLENCES INSTITUTIONNELLES

8 décembre 2026 - 9h à 16h

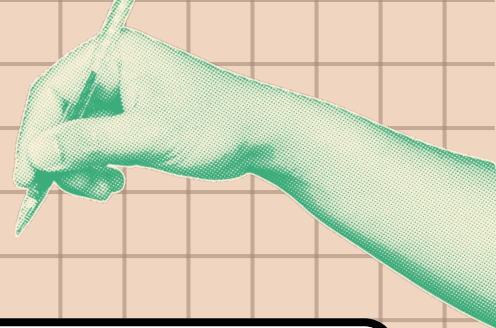
Où ? « De Kriekelaar » - rue Gallait 86 – 1030 Schaerbeek

Intervenantes : **Maïa Kaïss**, Chargée de recherche en éducation permanente
- Animatrice et **Emma Raucent**, Chargée de recherche - Citoyenneté et Participation

Max : 35 participant·es

Nos institutions génèrent-elles des violences ? Dans un contexte de crise ou de remise en question des institutions, de quelles violences parlons-nous ? Où s'exercent-elles, par qui et sur quelles bases ? Comment s'articulent causes et conséquences ? Cette formation propose d'explorer le concept de violences institutionnelles, d'en comprendre les origines et d'analyser les mécanismes qui les produisent. Alternant apports théoriques et activités participatives, l'atelier invite à une réflexion collective sur les notions de violence et d'institution, ainsi que sur les pistes d'action permettant de les prévenir. Les participant·es seront amené·es à définir la violence institutionnelle et à mobiliser différents niveaux d'analyse tout au long de la formation.

[Inscriptions](#)



INFORMATIONS PRATIQUES

- Pour vous inscrire, il vous suffit de compléter les formulaires d'inscriptions concernés. Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription une semaine avant la formation.
- Tarif : L'inscription s'élève à 30€ par participant·e pour une formation d'une matinée. Pour les formations d'une journée, l'inscription s'élève à 60 € (sandwich et boissons compris). Les travailleuses et travailleurs d'associations membres du RBDH sont exempté·es des frais d'inscription mais doivent s'inscrire suffisamment à l'avance. Pour les non-professionnelles : si le coût de la formation est un frein, contactez-nous. En cas d'empêchement, il est demandé à toute personne inscrite (quelle travaille pour une association membre ou non !) de prévenir le RBDH au moins 48h à l'avance. Sinon, les frais d'inscription seront facturés.

**Numéro de compte du RBDH : BE74 0682
2988 8007 / BIC GKCCBEBB**